

## Assassinat du juge Borrel : les nouvelles révélations du témoin clé

PAR KARL LASKE

ARTICLE PUBLIÉ LE VENDREDI 3 JANVIER 2014



Vidéo dans l'article.

Dans un entretien à Mediapart, Mohamed Alhoumekani, l'homme qui avait révélé en 2000 la possible implication de l'actuel président de Djibouti dans le meurtre du magistrat français, révèle les pressions dont il a fait l'objet au Yémen, où il a été détenu durant 47 jours. Les autorités yéménites et djiboutiennes lui ont demandé de se rétracter en échange de sa libération. Une somme de cinq millions de dollars lui aurait été proposée, ainsi qu'à Élisabeth Borrel, la veuve du magistrat.

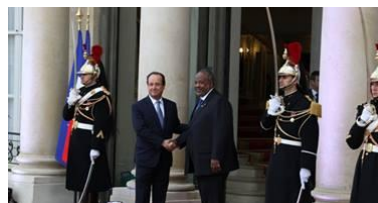
Le témoin clé dans l'affaire de l'assassinat en octobre 1995 du juge Bernard Borrel, Mohamed Alhoumekani, a été victime cet été d'une prise d'otage peu ordinaire. Interpellé, détenu, puis retenu au Yémen, sans raison légale, l'ancien militaire a vu des ministres, des intermédiaires, et le président djiboutien Ismail Omar Guelleh lui-même – par téléphone – se relayer pour qu'il modifie, sous la contrainte, le témoignage qu'il a livré aux juges français en février 2000.

Ancien membre de la garde présidentielle djiboutienne, il avait surpris en 1995 le chef de cabinet d'alors, un certain Ismail Omar Guelleh, s'enquérir, dans le palais présidentiel vidé de ses occupants, de la disparition d'un juge qualifié de trop « *fouineur* » : Bernard Borrel, dont le corps avait été jeté dans la nuit au fond d'un ravin.

Le 25 novembre dernier, Mohamed Alhoumekani s'est finalement enfui, sans avoir fléchi. Mais il a d'ores et déjà déposé plainte pour "séquestration" à Bruxelles

où il réside. Dans un entretien à Mediapart, il révèle les pressions dont il a fait l'objet, et l'offre qu'il aurait reçue du versement d'une somme de 5 millions de dollars s'il venait à signer un document annulant son témoignage. Il assure que ses geôliers lui ont proposé de faire venir la veuve du magistrat, Élisabeth Borrel, pour lui faire la même proposition financière. Offre des plus saugrenue, s'agissant d'une femme qui se bat depuis presque vingt ans pour identifier les responsables du meurtre de son mari.

Après le dessaisissement, en juin 2000, des juges Marie-Paule Moracchini et Roger Le Loire, qui cherchaient à imposer la thèse d'un suicide de Borrel, les expertises médico-légales ont prouvé la réalité du crime. Depuis 2005, l'année du tournant de l'instruction, la justice française n'a pas réussi à poser les questions qui fâchent aux autorités djiboutiennes. Le président Ismail Omar Guelleh qui s'est rendu, tous les deux ans, avec régularité en France, a évité par deux fois les convocations comme témoin de la juge Sophie Clément. On l'a vu encore à Paris, le 6 décembre dernier, accueilli par François Hollande, au sommet de l'Élysée pour la sécurité en Afrique. Ismail Omar Guelleh avait été reçu, en décembre 2011, par Nicolas Sarkozy, un an et demi après avoir accueilli lui-même le président français à Djibouti.



Le président djiboutien accueilli par François Hollande, le 6 décembre. © DR



Le président Ismail Omar Guelleh recevant Nicolas Sarkozy à Djibouti en janvier 2010. © DR

Aujourd'hui, Mohamed Alhoumekani se dit prêt à une « *confrontation* » avec le président djiboutien. Et le témoin gênant de poser une question simple : pourquoi

Ismail Omar Guelleh a-t-il exercé une telle pression sur lui, et lui avoir offert autant d'argent, pour qu'il retire son témoignage s'il est sans objet ? Entretien page suivante.

**Mediapart.- Dans quelles circonstances avez-vous été incarcéré cet été au Yémen, et que vous reprochait-on ?**

**Mohamed Alhoumekani.-** J'ai été interpellé à l'aéroport de Saana par la sécurité nationale, le 23 août dernier, puis j'ai été transféré au commissariat central, où je suis resté six jours. C'est le représentant local d'interpol, Ali Shamiri, qui m'a informé qu'officiellement, j'étais réclamé par Djibouti pour avoir, prétendument, giflé quelqu'un en 1993, il y a vingt ans (!). M. Shamiri m'a demandé si je pouvais aider le président djiboutien, en modifiant mon témoignage en sa faveur dans l'affaire de la mort du juge Borrel. Je lui ai répondu qu'il n'en était pas question. Il m'a dit qu'il allait en référer au ministre de l'intérieur le soir même.

**Une personnalité djiboutienne se manifeste aussi très rapidement.**

J'étais encore au commissariat central, lorsque le chef d'état-major des armées de Djibouti, le général Fathi Ahmed Houssein, est venu me voir, en uniforme, accompagné d'un colonel yéménite. Le général m'a dit que l'affaire Borrel dérangeait les autorités, que Djibouti pesait de tout son poids, avec les moyens qu'il fallait, pour obtenir mon extradition du Yémen, mais qu'il n'était pas trop tard, et que si je revenais sur mes déclarations, il pourrait m'aider à sortir. Il m'a conseillé d'être « raisonnable ». Je n'étais pas protégé par ma nationalité belge, mais je ne pouvais pas être extradé vers Djibouti car j'ai la nationalité yéménite. Je suis resté catégorique. Et j'ai été incarcéré.

**Il faut rappeler votre témoignage sur la mort du juge Borrel, qui mettait en cause l'actuel président Ismail Omar Guelleh...**

Le 19 octobre 1995, à l'aube, on avait retrouvé le corps de Bernard Borrel, à 60 km de Djibouti. Moi, j'étais le chef adjoint de la sécurité du palais présidentiel, et ce jour-là, Ismail Omar Guelleh, qui était alors le chef

de cabinet du président, m'a demandé de faire sortir tous les employés du Palais, et de l'appeler une fois chose faite. C'était un jeudi, l'administration ferme à midi. Il m'avait prévenu de l'arrivée de plusieurs voitures. Le chef de corps de la gendarmerie, le colonel Madhi, est arrivé dans le même véhicule qu'Alain Romani, un Français gérant d'un bar à Djibouti, suivis d'Hassan Saïd, le chef de la sécurité nationale, dans une seconde voiture, avec deux présumés terroristes, MM. Hamouda Hassan Adouani et Awaleh Guelleh, et deux gardes. Ils sont allés voir le chef de cabinet. À distance, j'ai entendu Awaleh Guelleh annoncer la mort du « juge fouineur », puis M. Romani s'inquiéter du registre d'un check-point où l'immatriculation des voitures était relevée. Voilà mon témoignage. À l'époque, la justice concluait encore au suicide du juge, et par la suite les expertises ont montré qu'il s'agissait d'un assassinat. Mais il y a eu un deuxième témoin, Ali Abdillahi Iftin, qui était mon chef, qui a surpris une conversation, trois mois avant la mort de Bernard Borrel, entre le chef du cabinet et le chef de la sécurité nationale qui évoquaient un projet d'élimination du juge.

**Cet été, après votre refus de collaborer, les pressions se sont poursuivies en prison.**

J'ai été conduit à la prison Markazi, sans billet d'écrou, ni aucun ordre du parquet, sans avoir été présenté à la moindre autorité judiciaire. J'y suis resté 47 jours. J'ai reçu la visite d'un député yéménite, membre de la commission des affaires étrangères, Ahmed Jermame, qui m'a dit que le procureur général de Djibouti et l'avocat Mohamed Aref, conseiller du président djiboutien, lui avaient apporté des dossiers sur moi.

Dans le bureau du directeur de la prison, M. Jermame a insisté pour que je fasse un effort pour aider la République de Djibouti dans l'affaire Borrel, et qu'en contrepartie, je serais récompensé. J'ai répondu qu'étant détenu sans raison valable, ces demandes constituaient un chantage. Selon M. Jermame, je n'avais aucun espoir de sortir de prison si je ne revenais pas sur mes déclarations. D'après mon avocat, le parquet ne pouvait pas me libérer puisqu'il n'était pas à l'origine de mon incarcération.

### **Avez-vous fait appel au président yéménite ?**

Le 10 septembre, mon fils Moncef, accompagné d'un député du parlement bruxellois, M. Ahmed El Khannous (Centre démocrate humaniste), a demandé ma libération au président Hadi. Mais finalement, c'est la mobilisation de ma tribu, début octobre, qui a provoqué ma libération. Sur l'ordre du président yéménite, le 7 octobre, le procureur s'est déplacé en prison pour clore l'affaire. Il m'a demandé si je reconnaissais m'être battu avec quelqu'un en 1993, je lui ai dit que non et il m'a répondu : « *Vous êtes libre.* » Et il a ajouté : « *Ne posez pas trop de questions.* »

### **Vous avez dénoncé une tentative d'élimination physique...**

Le 10 octobre, alors que je rendais visite au gouverneur de ma région, avec ma tribu, ma voiture a essuyé les tirs des policiers en faction. Nous avons été accueilli par des tirs à balles réelles, alors que nous étions invités. Cette fusillade, qui a fait un mort et deux blessés, et qui a été délibérément provoquée par les forces de police, n'avait pas d'explication. J'ai fait une conférence de presse pour demander l'ouverture d'une enquête. Le gouverneur a présenté ses excuses, mais aucune investigation n'a été menée. On ne sait pas pourquoi il y avait ce jour-là vingt-cinq policiers au lieu de trois habituellement, chez le gouverneur.

Vingt-quatre heures plus tôt, un journal en ligne avait fait savoir que les autorités djiboutiennes voulaient passer à la "phase 2" me concernant. Pour moi, cela voulait dire un kidnapping ou l'élimination physique. Lors de ma conférence de presse, j'ai dit qu'Ismail Omar Guelleh, le président djiboutien, avait probablement intérêt à me voir disparaître. Aussitôt après, le ministre djiboutien des affaires étrangères a fait une conférence de presse pour démentir mes propos.

### **On vous a demandé de revenir sur ces déclarations aussi.**

Oui. J'étais libre, mais je n'avais toujours pas mon passeport, ni la possibilité de quitter le territoire. M. Yasser Al Awadhi, président de la commission des affaires étrangères du Yémen, a proposé d'ouvrir une négociation pour régler les problèmes entre Djibouti

et moi. J'ai été invité avec des membres de ma tribu dans sa résidence de Saana, en présence du ministre yéménite des affaires étrangères, M. Abu Bakr al-Kirby, de l'ambassadeur djiboutien, Mohamed Douhour Hersi, et de son staff. Plusieurs réunions ont eu lieu, et l'on voulait que je signe des attestations officielles, disant d'abord qu'il n'y a pas eu d'attentat contre moi, et puis que mon témoignage dans l'affaire Borrel avait été dicté par des personnes malveillantes.

### **Quelle "récompense" les autorités djiboutiennes vous ont-elles proposée ?**

Lors de ce déjeuner, il y a eu une proposition financière, verbale. C'était 5 millions de dollars pour moi, 5 millions de dollars pour Élisabeth Borrel, et la réhabilitation pour toute ma famille. On m'a même demandé de faire venir Élisabeth Borrel au Yémen ! Je leur ai dit qu'ils étaient fous. Mais ils imaginaient que j'avais assez d'influence auprès d'elle pour la faire venir. Ce n'est pas leur première tentative de subornation : en 2002, le procureur général de Djibouti était déjà venu en Europe pour m'offrir 2 millions de dollars pour le reniement de mon témoignage.

### **Vous avez eu combien de réunions avec les représentants de Djibouti ?**

Quatre : après le premier déjeuner chez Yasser Al Awadhi, nous avons eu trois autres réunions. Le 29 octobre, Yasser Al Awadhi a téléphoné, à côté de moi, au président Ismail Omar Guelleh. Il l'a rassuré en lui disant que tout était en très bonne voie. Le haut-parleur était mis. Le président les a mis en garde sur le fait que j'étais malin et que je pouvais les enregistrer. Et lorsque j'ai dit : « *Ce n'est pas vrai* », il m'a entendu, et il m'a dit : « *Comment vas-tu, fils ?* » J'ai répondu : « *Je vais bien très bien papa.* » Il a ajouté : « *Je compte sur toi pour terminer l'affaire.* » « *J'ai dit, oui, on va faire le nécessaire.* » J'étais obligé de parler avec lui. Je ne pouvais plus sortir du pays, et je n'avais plus mes papiers : j'étais pris en otage.

### **Les autorités djiboutiennes ont-elles formalisé un projet d'accord ?**

Oui, Yasser Al Awadhi m'a remis une lettre signée, en qualité de représentant du gouvernement de la République de Djibouti, s'engageant à me rendre mes

droits ainsi qu'à ma famille. La dernière réunion a eu lieu dans le bureau du ministre de l'intérieur, le 19 novembre. Pour eux, c'était la dernière réunion. Ils croyaient que j'allais accepter leur demande. Je leur ai dit que tout en ayant parlé à la justice de la fameuse réunion dont j'avais été témoin, je n'avais finalement jamais accusé Ismail Omar Guelleh d'avoir commandité ou organisé le meurtre du juge.

J'ai préparé un témoignage écrit dans ce sens, mais évidemment l'ambassadeur djiboutien n'en a pas voulu. Selon le texte qu'ils avaient préparé, ils

voulaient que je certifie que « *les témoignages sur la prétendue réalité d'une réunion (et) de propos sur la mort du juge Borrel à Djibouti m'ont été dictés par les personnes malveillantes* ». Ils m'ont donné une semaine de réflexion, mais entre-temps, j'ai réussi à quitter clandestinement le Yémen. J'ai bien évidemment toutes les preuves de ce que j'avance. Et j'ai déposé plainte à Bruxelles.

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Directeur éditorial** : François Bonnet

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 32 137,60€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Gérard Cicurel, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Gérard Desportes, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : [contact@mediapart.fr](mailto:contact@mediapart.fr)

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur et prestataire des services proposés** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 32 137,60€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : [serviceabonnement@mediapart.fr](mailto:serviceabonnement@mediapart.fr). Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.